

MAI 2023

N° 7

Côte d'Albâtre

ET VOUS...

DOSSIER

Attractivité du territoire

VISITE GUIDÉE...
Téleski nautique
du Lac de Caniel

GRAND JEU
GRATUIT DE L'ÉTÉ
De nombreux
lots à gagner !

- Croisière promenade
Armada de Rouen
- Entrées au
Festival du Lin
- Places aux Rencontres
Internationales de
Rugby Fauteuil

Communauté de Communes de la

Côte
D'ALBÂTRE

www.cote-albatre.fr



Sommaire

6-7
Budget



8
PLUi



9-11
Travaux



12-19
Attractivité
du territoire

20-21
Inclusion/ Jeunesse



22-23
Visite Guidée
Le Wake Park
au Lac de Caniel



En fin de magazine
*Votre été en Côte d'Albâtre,
Grand jeu gratuit de l'été*

Côte d'Albâtre
ET VOUS

Magazine édité par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - Hôtel de Communauté
48bis, route de Veulettes - CS 40048 - 76450 Cany-Barville - Tel : 02 35 57 85 00 - e-mail@cote-albatre.com
Direction de la publication : Jérôme Lheureux, Président - Rédaction : Comité de rédaction et services communautaires
Conception & Coordination : Service communication : Delphine Marie, Elise Thieulin - Conception graphique : Agence Whaly
Crédits photos, illustrations : CCCA, Whaly, G. Auger, Shutterstock, Istock, Raphaël Delerue, x - Impression : Anquetil
Distribution : Mediapost - ISSN 2780-9951 (papier) - ISSN 2781-2995 (web) - Dépôt légal : Mai 2023 - Tirage : 20 000 ex

Retrouvez également
«Côte d'Albâtre
et vous...» magazine
dans votre mairie
et dans
les structures
communautaires



« UNE CÔTE D'ALBÂTRE NATURELLEMENT ATTRACTIVE ! »

Votre intercommunalité, par le biais de l'exercice de ses nombreuses compétences, consacre une grande partie de ses moyens au maintien et au développement de services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens ; Le vote du budget 2023, dont quelques illustrations sont présentées dans ce nouveau magazine d'informations communautaires, permet aisément de le vérifier cette année encore.

L'avenir de la Côte d'Albâtre dépendra de notre capacité collective à consolider les conditions de l'attractivité : Attirer les investisseurs, talents et entrepreneurs, et favoriser le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire. C'est dans cet objectif que la CCCA doit s'engager auprès de tous les acteurs du territoire pour construire un environnement favorable à l'emploi, à la formation et à l'innovation.

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre devra également s'appuyer sur ses richesses pour se développer et accueillir de nouveaux habitants. Pour cela, elle fait le pari d'être une véritable terre d'accueil, où l'on se sent bien. Grâce à l'écoute des attentes et des opportunités présentes au sein de nos 63 communes, elle souhaite apporter des réponses en termes de services, de moyens et de supports de développement et favoriser l'entrepreneuriat.

Au-delà de ses nombreux services à la population, la CCCA accompagne financièrement aussi bien les entreprises que les particuliers, aussi bien les ménages que les plus jeunes. Quelques-unes des aides communautaires (aide vélo, aide entreprise ...) sont présentées dans nos colonnes et un numéro spécial sur les aides communautaires pour les particuliers sera distribué à l'automne dans vos boîtes aux lettres.

Enfin, le tourisme est pour notre territoire une activité créatrice de richesses, un secteur incontournable de l'économie locale. Une activité portée par un grand nombre d'acteurs, professionnels et publics, favorisée par un environnement naturel préservé et remarquable, par de riches terroirs qui en font un lieu d'accueil privilégié. Un des enjeux des politiques publiques est de contribuer à pérenniser le dynamisme de ce secteur, au sein d'un marché toujours plus élargi et concurrentiel.

Nombreux services pour ses administrés, soutien aux forces vives du territoire, forte politique touristique, notre Côte d'Albâtre est naturellement attractive !

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été actif sur notre territoire !

Jérôme LHEUREUX
Président de la Communauté de
Communes de la Côte d'Albâtre

RETOUR SUR **IMAGES**

1 10 février *Lancement officiel du Plan Santé en Côte d'Albâtre*

par Jérôme Lheureux, Président de la Communauté de Communes, Jérôme Douillet, Vice-Président en charge des solidarités et de la Santé et Philippe Etienne, Maire de Fontaine-le-Dun, sous la présidence de Madame Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée chargée de l'Organisation Territoriale et des professions de santé, venue confirmer son soutien au projet intercommunal.



2 23 février *C'est signé !*

Clotilde Eudier, Vice-Présidente de la Région Normandie en charge de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, Jérôme Lheureux, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ainsi que Laurent Vasset, Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, ont signé la convention DLAL FEAMPA*, convention pour soutenir la pêche et l'aquaculture, en présence d'acteurs du secteur maritime. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ont candidaté pour bénéficier de ce dispositif et obtenu un financement d'un montant de 1.428.000 € pour aider l'économie maritime locale.

*Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA).



3 1^{er} mars *Visite / Conseil Municipal des Jeunes*

Accompagnés de leurs élus municipaux, ce sont 9 enfants du Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Cany-Barville qui sont venus visiter l'Hôtel Communautaire. Accueillis par Jérôme Lheureux, Président, et Françoise Guillot, Vice-Présidente, ils ont pu ainsi découvrir les nombreuses compétences et les actions de la CCCA dans leur quotidien. Avides de comprendre le fonctionnement et fort intéressés, ils ont pu échanger longuement et poser de nombreuses questions. Ils rencontreront aussi bientôt les jeunes du Conseil Intercommunal des Jeunes. Une visite très enrichissante pour chacun et qui s'est conclue par une visite des locaux et un goûter.



4 2 mars *Ca tourne à l'épicerie solidaire !*

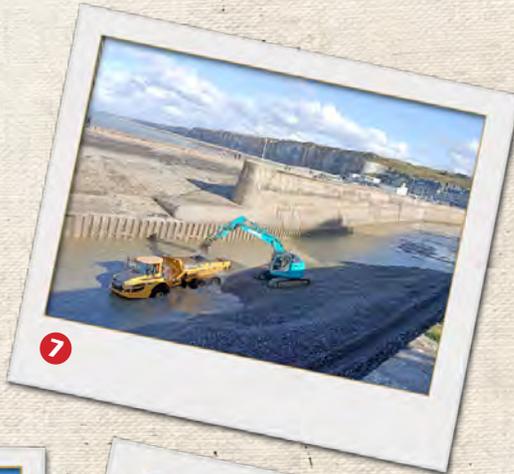
Les équipes de France 3 sont venues en reportage à l'Épicerie Solidaire «Au p'tit marché du littoral» à Saint-Valéry-en-Caux. De la «ramasse» auprès du supermarché partenaire local, à l'étiquetage et la mise en rayon, en passant par le transport et le contrôle des glaciaires, de nombreuses étapes jalonnent les journées avant de recevoir les bénéficiaires. Vous souhaitez en savoir plus sur l'Épicerie Solidaire ? Retrouvez l'article dans le N°5 du magazine «Côte d'Albâtre et Vous» sur notre site internet, rubrique Publications. Et vous pouvez contacter l'association par mail : auptitmarche76@gmail.com

5 22 mars *Soutien à l'économie locale*

Jérôme Lheureux, Président de la Communauté de Communes, a officiellement remis un chèque de subvention de 110.000 euros à Sophie Lerin, gérante de l'entreprise SAPC, spécialisée dans la distribution agricole et basée à Autigny, dans le cadre de l'aide à l'immobilier. La somme aidera l'entreprise à l'acquisition et l'aménagement du bâtiment. Ces 110.000 euros sont le fruit de la subvention de la Communauté de Communes (50.000€) et du Département de la Seine-Maritime (50.000€). La remise de chèque effectuée en présence de Claire Guéroult, Vice-Présidente du Département en charge du Développement des territoires, du Tourisme et de l'Attractivité et de Patrick Coquelet, Président de la délégation dieppoise.

7 23 mars 10 000 m³ !

C'est le volume de galets qui ont été enlevés du chenal d'entrée au port de plaisance de Saint-Valery-en-Caux. Courants, marées et coups de vent ont pour effet d'accumuler les galets dans le chenal, réduisant la largeur et la profondeur de navigation. Profitant des forts coefficients de marée basse de ces derniers jours, pelles, chargeuses et camions sont entrés en action, libérant la navigation. Les quelques 10.000 m³ de galets ont ainsi été déplacés à l'est du port pour qu'ils poursuivent ensuite leur chemin le long du littoral.



8 28 mars Fin du chantier

pour le parking du casino, sur le front de mer de Saint-Valery-en-Caux. Jérôme Lheureux, Président et Stéphane Follin, Vice-Président en charge de la Voirie se sont rendus sur place pour constater la bonne fin du chantier. Après plusieurs semaines de travaux (voirie, éclairage et pluvial), le parking flambant neuf a été rendu aux utilisateurs. Le projet a eu plusieurs objectifs : reprise du revêtement en enrobé, création de cheminements piétons aux normes PMR, amélioration de l'éclairage public, possibilité de stationnement pour véhicules électriques, places dédiées aux cars et accès pompiers, création de places PMR... Budget des travaux : 250.000 €



9 4 avril Inauguration

Jour d'inauguration pour l'Espace de Vie Sociale et l'épicerie solidaire «Au P'tit Marché du Littoral», à Saint-Valery-en-Caux, en présence de Bertrand Bellanger, Président du Département 76, Jérôme Lheureux, Président, Jérôme Douillet, Vice-Président en charge des Solidarités, Jean-François Ouvry, Maire de Saint-Valery-en-Caux et Pierre Bénard, Président de l'association «Au P'tit Marché du littoral». Un lieu à double vocation : un espace de vie sociale (EVS) pour tous animé par une coordinatrice vie sociale et une épicerie solidaire portée et animée par l'association et son équipe de 50 bénévoles.



6 22 mars Nouveau visage pour la place de la mairie à Fontaine-Le-Dun

Au programme : travaux de revêtement, d'assainissement, réseaux divers et éclairage pour le parking, qui compte désormais 30 places de stationnement délimitées, dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Nouveauté, avec la création de places de stationnement pour véhicules électriques avec borne de recharge. Les travaux seront effectués par le SDE 76 ultérieurement. Un changement radical pour cet espace qui était auparavant gravillonné et qui est désormais recouvert de béton lavé, agrémenté d'arbres et d'espaces végétalisés. La Communauté de Communes finance les travaux, pour un montant total d'environ 200.000 euros TTC.

10 13 avril Développer et imaginer le territoire de demain

Deuxième petit-déjeuner Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre (TIDCA) au sein de l'entreprise Polytechs à Cany-Barville réunissant une soixantaine de participants. Un second rendez-vous réussi, qui réunit entreprises et acteurs économiques locaux (intérim, agro-alimentaire, travaux publics, métallurgie, mécanique), avec pour volonté de développer et imaginer le territoire de demain dans un contexte de permanentes mutations. Une matinée placée sous le signe des échanges autour de la thématique du recrutement et de la formation, suivis d'une visite de l'entreprise spécialisée dans l'industrie des polymères.

Un budget 2023 solidaire des familles et au service d'un territoire

Le budget principal de la Communauté de Communes (80 % de l'ensemble des budgets) dispose de 55 400 000 € pour fournir des services publics au quotidien aux habitants du territoire (Structures petite enfance, enfance, jeunesse – Eau & Assainissement - Centre Nautique – Lac de Caniel – Chalets Sunset La Clusaz – Voirie - Conservatoire Musique, Danse et Théâtre – Lac de Caniel – Déchetteries & ramassage et traitement des ordures ménagères – Développement économique – Espace Public, Espace Multiservices, Espace de Vie sociale ...).

Comprendre le budget

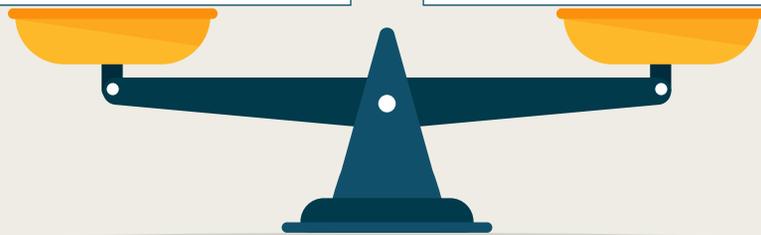
LES DÉPENSES ET RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN QUELQUES POINTS

Dépenses

- Dépenses de fonctionnement des services
17 411 000 €
- Dépenses d'équipement
16 150 000 €
- Masse salariale
12 709 000 €
- Reversements aux communes
7 063 000 €
- Subvention aux budgets annexes
(Zones, santé ...)
1 672 000 €
- Remboursement de la dette
393 000 €

Recettes

- Fiscalité & dotations
36 556 000 €
- Epargne & réserves
13 621 000 €
- Participation des usagers
2 460 000 €
- Subventions & autres
2 761 000 €



UN BUDGET CONSTRUIT AU SERVICE DES HABITANTS, DES COMMUNES ET DU TERRITOIRE

Malgré les réformes successives de la fiscalité locale qui se traduisent par une diminution de l'autonomie fiscale des collectivités locales, le budget 2023 de la Communauté de Communes a été construit avec les orientations politiques suivantes :

- **Le maintien des taux d'imposition** afin de ne pas accroître outre mesure la pression fiscale sur les foyers du territoire
- **L'accroissement de la prise en charge, par le budget de la Communauté de Communes, du coût de collecte et de traitement des déchets ménagers**
- **Le maintien constant de la surtaxe eau et assainissement**

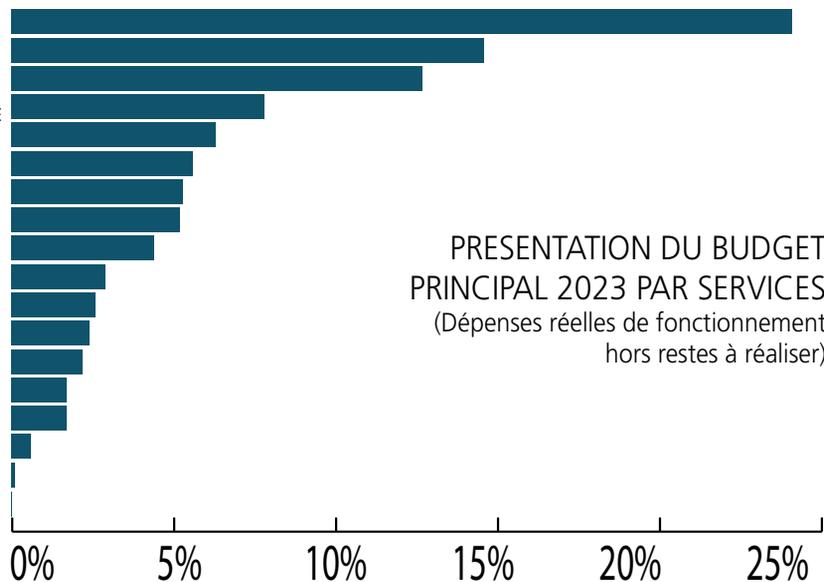
Le budget principal 2023 permet de financer l'ensemble des compétences exercées, pour exemples : action sociale et éducative, actions de développement économique, eau & assainissement, aménagements de voirie et d'éclairage public, collecte et traitement des déchets ménagers, accueil et promotion touristique, ramassage scolaire...

MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES ACTIONS DANS VOTRE QUOTIDIEN AVEC LA RÉPARTITION DES DÉPENSES (NETTES)

TRANSFERTS FINANCIERS VERS LES COMMUNES

ADMINISTRATION
 VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC
 PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE, MSAP, CENTRE APOSTROPHE
 CULTURE
 SUBVENTIONS BUDGETS ANNEXES (Z, SANTÉ, PORT...)
 SPORTS - TOURISME - LOISIRS
 DÉCHETS MÉNAGERS
 PISCINES COMMUNAUTAIRES
 DEVELOPPEMENT DURABLE - MOBILITÉS
 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 BASE DU LAC DE CANIEL (HORS AOT)
 TRANSPORTS
 LA CLUSAZ
 PATRIMOINE - LOGEMENT - AVANT-PORT DE ST VALERY-EN-CAUX
 VIE ASSOCIATIVE
 DIVERS + DEPENSES IMPREVUES

En %



PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 PAR SERVICES (Dépenses réelles de fonctionnement hors restes à réaliser)

Le budget en quelques chiffres

UN BUDGET AU SERVICE D'UN TERRITOIRE D'ÉNERGIES, ATTRACTIF, DURABLE ET SOLIDAIRE

- L'entretien et l'amélioration des voiries communautaires : **6 000 000 €**
- Mise en œuvre du Plan Santé (création du centre intercommunal de santé, Formation aux premiers secours dans les 63 communes, ...) : **1 000 000 €**
- Aides aux entreprises : **700 000 €**
- Accroissement du nombre de places de crèches sur Fontaine le dun : **600 000 €**
- Intégration de l'office de tourisme et nouvelles activités de découvertes des villages de l'arrière-Pays : **600 000 €**
- Aménagements sur la base du Lac de Caniel : **540 000 €**
- Subventions des ANC : **350 000 €**
- Aménagements cyclables : **250 000 €**
- Installation d'une nouvelle filière placoplâtre dans les déchetteries : **100 000 €**
- Lancement d'un schéma directeur des énergies, et des réseaux de chaleur : **70 000 €**

*ANC : Assainissement Non Collectif

Point d'étape **PLUi**

Après une phase de diagnostic d'un an clôturée par le dernier séminaire en date du 27 février 2023, le PLUi a encore quelques étapes à franchir avant d'atteindre son but : doter le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre d'un document d'urbanisme stratégique et réglementaire pour les 63 communes du territoire.



Enfin, sachez que chaque habitant du territoire de la Communauté de Communes peut prendre part à la concertation du PLUi. En effet, vous disposez de registres répartis dans les 63 communes du territoire, disponibles aux jours et horaires d'ouverture habituels et également à l'Hôtel Communautaire de la Communauté de Communes : 48 Bis Route de Veulettes à CANY-BARVILLE 76450. Le but est que chacun d'entre vous puisse déposer ses observations, remarques sur la démarche PLUi tout au long de la procédure d'élaboration.

À venir, un registre numérique sera à votre disposition dans quelques mois afin de faire tout commentaire, toute remarque. Il aura la même vocation que les registres papiers.

Vous pouvez également formuler une demande par mail à l'adresse suivante :

concertation@cote-albatre.com

La cellule PLUi se tient également à disposition au besoin à l'adresse suivante : **plui@cote-albatre.com**



Cette dernière a été riche de rencontres et d'informations collectées, avec 4 ateliers thématiques organisés à Saint-Pierre-Le-Viger auxquels étaient conviés les référents PLUi des 63 communes.

Des rencontres communales aux quatre coins de la Communauté de Communes ont également été organisées avec l'AURH (l'Agence d'urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine) pour échanger sur l'organisation des communes et collecter les données de consommation foncière. On soulignera également le démarrage du diagnostic agricole qui a permis d'organiser des entretiens individuels avec les agriculteurs du territoire.

Depuis le séminaire PLUi du 27 février, nous avons ouvert la deuxième phase structurante du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui marque

un tournant pour les suites du document intercommunal, à savoir, dessiner le projet politique et les grandes lignes de conduites pour les 10-15 ans à venir. La phase PADD durera 1 an.





Travaux

AU QUOTIDIEN, LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ŒUVRENT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE : VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS, ÉLECTRIFICATION ET GESTION DE L'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES.

Zoom sur... quelques exemples de travaux réalisés récemment près de chez vous

CÔTÉ VOIRIE

- Fontaine-le-Dun, parking de la mairie

Travaux de terrassement général et changement radical de visage pour ce parking où le stationnement était avant réalisé sur du gravillon. Pose de pavés en délimitation des places de stationnement, mise en œuvre de béton lavé sur le parvis de la mairie, mise en place d'un réseau d'eau pluviale...

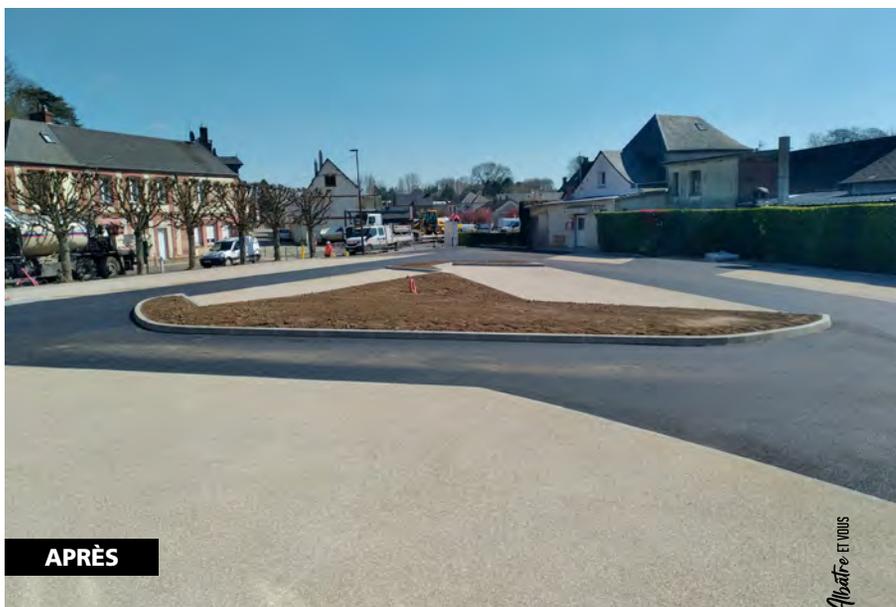
Montant des travaux :
> 200 000 € TTC



AVANT



PENDANT



APRÈS

ACTU TRAVAUX

• Cany-Barville, Résidence de la sapinière 2

Reprise des trottoirs et de la voirie :
1000 m² d'enrobés voirie et
814 m² d'enrobés trottoir,
pour un montant de

> 96 000 € TTC



• Saint-Aubin-sur-Mer, parking de Saussemare

Reprise totale du parking : création de places de stationnement engazonnées avec système d'alvéoles en béton pour assurer la portance des véhicules légers. Ce parking n'est pas accessible aux camping-cars et un gar-barit dédié à été installé à l'entrée du parking.

Montant des travaux :

> 84 000 € TTC



• Saint-Valery-en-Caux, parking du casino

Reprise totale du parking existant. Côté voirie : reprise complète du revêtement en enrobé, création d'îlots végétalisés dans les espaces perdus, marquage mais aussi création de cheminements piétonniers aux normes PMR et de places dédiées aux cars. D'autres travaux ont également été réalisés, avec l'amélioration de l'éclairage public, pour un éclairage global du parking ou encore la reprise des réseaux d'eaux pluviales.

Montant des travaux :

> 250 000 € TTC



... et sur la feuille de route des travaux à venir au cours de l'année...

CÔTÉ VOIRIE



- Angiens, Route départementale 37
Travaux de reprise et de sécurisation de la voirie pour la traversée en centre-bourg pour une enveloppe d'un montant de 240.000 € TTC, dont 36.000 € portés par la Communauté de Communes. Début des travaux prévu pour le 1^{er} semestre 2023.

- Ouainville, Route départementale 71, rue Saint Maclou

Travaux de reprise de voirie et marquage pour sécuriser le passage en centre-bourg. Début des travaux au premier semestre, pour un montant total de 164.000 €, dont 34.000 € financés par la Communauté de Communes.

CÔTÉ ÉLECTRIFICATION

Le programme de mise en place des ampoules LED sur le territoire arrive dans sa phase finale. En 2023 l'effacement des réseaux aériens se poursuit tout comme l'installation des ampoules LED. En cours également le raccordement des armoires de pilotage des LED, principalement sur Saint-Valery-en-Caux et sur 9 autres communes du territoire.



LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, UNE PRIORITÉ

Pour 2023 la Communauté de Communes a relancé sa campagne de curage des réseaux eaux pluviales, pour un montant de 84.000 € TTC. Le curage permet de remettre en état la capacité de rétention d'eau maximale d'un bassin. Le curage des mares est également au programme. Le territoire de la Communauté de Communes compte 69 mares d'eaux pluviales. En 2023, 9 vont être remises aux normes, pour un budget de 96.000 € TTC.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA CÔTE D'ALBÂTRE :

un territoire attractif

Un défi aux composantes multiples pour un bien vivre en Côte d'Albâtre

L'attractivité territoriale désigne la capacité d'un territoire, à attirer, et à retenir sur celui-ci, entreprises, population résidente et touristes. L'attractivité d'un territoire ne se limite pas seulement à ses atouts touristiques, et de nombreux domaines participent à sa dynamique : économie, tourisme, patrimoine, environnement, culture, tout comme l'ensemble des services de santé et d'éducation. Ainsi, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre travaille au quotidien à rendre son territoire attractif, pour ses habitants aujourd'hui comme pour ses futures entreprises demain.

Tour d'horizon en quelques actions ...

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENJEUX MAJEURS D'UN TERRITOIRE DURABLE & ATTRACTIF

La Communauté de Communes s'engage avec l'ADEME pour un Territoire Durable



La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a été désignée par l'ADEME en tant que partenaire privilégié pour signer un contrat d'engagement collaboratif pour répondre aux enjeux d'un territoire durable. Le Contrat d'Objectif Territorial (COT), signé pour 4 ans, vise à dynamiser les actions de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre en matière de Climat Air Energie et d'Economie Circulaire. Un programme d'actions en 2 phases a été défini pour en faire un «Territoire Engagé pour la Transition Ecologique». La vocation de ce COT est de valoriser toutes les démarches durables engagées par la collectivité et ses partenaires, dans des domaines aussi variés que le développement économique et touristique, les économies d'énergie, les écocgestes, les mobilités douces et l'autopartage...



Mercredi 15 février dernier, Jérôme Lheureux, Président de la Communauté de Communes, et Fabrice Legentil, Directeur Régional de l'ADEME Normandie, signaient ensemble le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) qui lie la collectivité à l'ADEME pour une durée de 4 ans, en présence de Jean-François Ouvry, Vice-Président en charge du Développement Durable.

Le Plan Climat Air Energie pour fil conducteur

Le 1^{er} mars dernier, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été validé par le Pays Plateau de Caux Maritime, composé des Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre, Plateau de Caux Doudeville-Yerville et Yvetot Normandie. Le diagnostic territorial du PCAET porte sur les points suivants :

- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire,
- L'étude de la séquestration du carbone et son potentiel de développement,
- Le bilan des émissions de polluants atmosphériques réglementés,
- L'analyse de la production et du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire,
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

La stratégie territoriale de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre traduit l'ambition du territoire pour les six années à venir. Elle se décline en trois axes :

UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE POUR SES HABITANTS :

- Conserver une armature urbaine structurée et une sobriété d'usage,
- Développer et organiser les mobilités durables du territoire,
- Rendre exemplaires les collectivités locales.

DES ESPACES ET SITES DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME PROTÉGÉS ET VALORISÉS POUR CONFORTER L'IDENTITÉ RURALE ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE :

- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et leurs fonctionnalités,
- Préserver les paysages naturels et urbains,
- Prendre en compte et réduire les risques et les émissions et rejets de polluants.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

- Favoriser le développement et la diversification de l'emploi local,
- Préserver et valoriser les pratiques agricoles durables.

Le PCAET fera l'objet d'une évaluation qui analysera les impacts des actions programmées sur l'environnement et le cadre de vie de notre territoire.



QUELS CRITÈRES REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE VÉLO ?

Pour bénéficier de l'Aide Vélo, vous devez être habitant du territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et faire l'acquisition d'un ou de plusieurs vélos. Ils peuvent être neufs ou d'occasion et les achats en ligne sont acceptés. *A noter que les achats entre particuliers ne sont pas subventionnables.*

Tous les vélos sont éligibles à l'aide, qu'ils soient électriques ou non :

- Vélo classique (tous types de vélos)
- VAE (vélo assistance électrique)
- Vélo cargo
- Vélo pour enfant (à partir de 3 ans)
- Vélo adapté pour des personnes en situation de handicap (bipporteur, triporteurs (handicap), tricycle (stabilité))
- Les remorques ou carioles pour transporter les courses ou les enfants

Une aide financière pour favoriser la pratique du vélo

Dans le cadre des enjeux du projet de territoire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite contribuer au développement des mobilités douces et favoriser l'essor de la pratique du vélo au quotidien. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2022, a été instauré un dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à circuler à vélo.

AIDE VÉLO

— Aide Vélo — Quelques chiffres depuis 2022

302 dossiers reçus

293 dossiers
instruits pour un montant
de subvention versé
par la Communauté de
Communes de

45 182.20€

Parmi ces 293 dossiers :

- **208 VAE**
(Vélo à Assistance Electrique)
- **26 demandes**
pour des vélos enfants
- **2 carioles / remorques**



LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE :

- Une seule aide est accordée (tous les 3 ans) par personne physique entre 3 ans et 17 ans
 - Une seule aide est accordée (tous les 10 ans) par personne physique de plus de 18 ans
 - Une seule aide accessoire (remorque ou cariole) est accordée par foyer (tous les 10 ans)
 - Le bénéficiaire de la subvention s'engage à ne pas revendre le vélo dans les 3 ans à compter du dépôt de sa demande de subvention.
- > Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée des dossiers reçus complets et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.
- Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR LES PARTICULIERS :

- 30 % du montant TTC, limité à 200 € pour les vélos de tout type (électrique ou non)
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les vélos enfants (3-17 ans)
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les carioles / remorques vélos (à destination du transport des enfants ou des courses).
- 30 % du montant TTC, limité à 600 € pour les vélos adaptés pour des personnes en situation de handicap

Remarque : Cette aide est cumuleable avec d'autres dispositifs existants, comme celui du Département.

OÙ TROUVER CE DOSSIER ?

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre cote-albatre.fr, rubrique Attractivité du territoire > Aide Vélo (<https://cote-albatre.fr/aide-velo>).

Il est disponible également en version papier, sur demande, en mairie, à l'accueil de l'Hôtel Communautaire et dans vos espaces publics. Le dossier est ensuite à retourner complété de préférence par mail à cafddat@cote-albatre.com ou au siège de la Communauté de Communes, format papier à :

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Service Mobilités / Cellule administrative DDAT
48 bis, route de Veulettes
CS 40048 - 76450 CANY-BARVILLE

DOSSIER **ATTRACTIVITÉ**

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : UNE VOLONTÉ COMMUNAUTAIRE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DU TISSU ÉCONOMIQUE

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES ET UN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Aide à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes propose aux entreprises une aide à l'immobilier d'entreprise, octroyée dans le cadre d'un investissement immobilier : acquisition d'un terrain, construction ou rénovation (isolation, menuiseries...).



Le 22 mars dernier, l'entreprise SAPC recevait une subvention de 110 000 € pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment.

MONTANT DE LA SUBVENTION :

15% du montant total HT des investissements éligibles, plafonné à 500 000 € HT par opération. Soit un montant maximum de subvention de 75 000 €, dans la limite de 200 000 € sur 3 exercices fiscaux. Montant minimum du programme d'investissement immobilier : 80 000 € HT.

L'aide financière du Département viendra abonder l'enveloppe allouée à hauteur de 10% du montant total HT des investissements éligibles et plafonnée à 60 000 €.

La Région Normandie pourra contribuer au co-financement pour les projets de plus de 600 000 €.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques et de service, sous réserve des critères d'éligibilité.



Aide à l'investissement de proximité

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre propose aux entreprises une subvention pour l'aide à l'investissement de proximité. Elle est accordée dans le cadre de la modernisation de l'outil de production : amélioration du bâtiment, investissement matériel, création d'un site internet, création d'un accès PMR, achat d'un véhicule...

MONTANT DE LA SUBVENTION :

- 25% du montant total HT des investissements éligibles, plafonné à 500 000 € HT par opération. Soit un montant maximum de subvention de 125 000 €, dans la limite de 200 000 € sur 3 exercices fiscaux. Le bénéficiaire doit réaliser un programme d'investissement d'un minimum de 2 500 € HT.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Toutes les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques et de services sous réserve des critères d'éligibilité.

Pour tous renseignements concernant ces aides et les critères d'éligibilité associés, merci de contacter : Adeline GUILLEBERT au 02 35 57 70 83 adeline.guillebert@cote-albatre.com

Un partenariat privilégié entre la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La Communauté de Communes et la Chambre des métiers et de l'artisanat Normandie (C.M.A) ont signé le 9 février dernier une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, pour mener des actions en faveur de l'attractivité du territoire et du développement économique.

La CMA Normandie accompagne les artisans dans leur projet de création ou de transmission d'entreprise, et également dans la mise en place de programmes de formation.

LES AXES DU PARTENARIAT

- Connaître le tissu artisanal local
- Accompagner le développement des entreprises artisanales
- Concourir à la valorisation des métiers et du savoir-faire de l'artisanat

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour toutes questions liées à l'Artisanat ? Projet, aide financière, apprentissage, stage, renseignements sur les formations.



Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et Guillaume DARTOIS, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie - Seine-Maritime lors de la signature de la convention partenariale entre la Communauté de Communes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour le développement et le renforcement de l'artisanat et de l'apprentissage sur le territoire, le jeudi 9 février dernier.

Nathalie ANDRIEU, conseillère territoriale à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, est à votre disposition au 02 32 18 23 42 ou au 07 61 57 25 69, mail : nandrieu@cma-normandie.fr

Les entreprises seront sollicitées pour relever le challenge des Eco-défis permettant d'obtenir une labellisation. La CMA effectuera avec la CCCA des actions d'animation et de promotion des métiers d'art auprès du public et des jeunes en cours d'orientation.

Dynamiser le marché de l'emploi

Le Forum « Destination Emplois-Formations en Côte d'Albâtre », en partenariat avec la Mission Locale se tiendra le **15 juin prochain** à la salle municipale de Saint-Valery-en-Caux, afin de permettre :

- Aux entreprises du territoire de présenter leur secteur d'activité ainsi que les métiers exercés,
- Aux organismes de formation de présenter leurs programmes en lien avec les besoins locaux,
- Aux acteurs publics de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Agence de l'Orientation et des Métiers...) de présenter leurs dispositifs facilitant l'accès à l'emploi et/ou à la formation.

Durant cette journée, des actions en faveur du recrutement seront proposées pour :

- Faciliter la rencontre directe entre postulants et entreprises,
- Optimiser les relations inter-entreprises et partenaires de la formation,
- Apporter une meilleure connaissance des métiers par des mises en situation.



DOSSIER **ATTRACTIVITÉ**

L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE DE LA DESTINATION «CÔTE D'ALBÂTRE»

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER, L'OFFICE DE TOURISME DE LA CÔTE D'ALBÂTRE À INTÉGRÉ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. UN CHANGEMENT ADMINISTRATIF MAIS UNE MÊME VOLONTÉ : FAIRE RAYONNER LA DESTINATION.



Vous êtes habitant du territoire ou touriste ?

Les conseillères en séjour sont à votre disposition pour vous conseiller sur les événements, les activités, les hébergements, les animations à découvrir lors de votre temps libre ou de votre séjour sur la Côte d'Albâtre. Que vous soyez des habitants du territoire ou des touristes, il y a toujours des expériences à vivre sur notre territoire.

LES VISITES COMMENTÉES

L'Office de Tourisme propose des visites commentées du Circuit du « Plus petit fleuve de France » à Veules-les-Roses et Circuit « Cany au fil de l'eau » à Cany-Barville. Accompagnés d'un guide, les participants partent pour 2h de découverte patrimoniale, économique, et artisanale...



LES ANIMATIONS NATURES

Des animations environnementales permettent à vos enfants de découvrir de manière ludique la nature et ses secrets. De la pêche à pied jusqu'à la teinture végétale, il y en a pour tous les goûts !

DES PARCOURS POUR DÉCOUVRIR

OU REDÉCOUVRIR LE TERRITOIRE



Il y a quelques années, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a initié des parcours permettant la balade sur des lieux patrimoniaux et nature du territoire. Les brochures de promotion de ces parcours font peau neuve, et deux nouveaux supports ont été créés pour valoriser le site nature des Basses-Eaux à Grainville-la-Teinturière et le site mémoire Mur de l'Atlantique/Bunker du Pont Rouge à Paluel.

Nouveautés

En 2023, l'Office de tourisme innove !

Venez découvrir « **les promenades gourmandes en Côte d'Albâtre** », une activité gratuite qui allie l'utile à l'agréable. Les participants marcheront à la découverte des richesses de la Côte d'Albâtre, tel le patrimoine bâti et la nature... Après l'effort, le réconfort, ces balades s'achèveront par une pause goûter conviviale, agrémentée de produits locaux, afin de prolonger ce moment savoureux « authentique par nature ». N'hésitez plus à découvrir la Côte d'Albâtre et renseignez-vous dans les 5 bureaux d'accueil de l'Office de tourisme ou sur notre site internet : www.cote-albatre-tourisme.fr

DOSSIER **ATTRACTIVITÉ**

Des guides du territoire sont également disponibles dans nos bureaux et sur le site internet :



VOUS ÊTES UN ACTEUR TOURISTIQUE ?

L'Office de Tourisme s'investit pour faire la promotion des partenaires touristiques (restaurant, hôtel, hébergement, site de loisirs ...) via les guides touristiques ou le site internet. Par exemple les informations des partenaires sont également relayées sur les sites internet : Seine-Maritime Attractivité et Normandie Tourisme.

Prenez contact avec Ludivine Jourdain pour augmenter votre visibilité : 02 35 57 92 09
ludivine.jourdain@cote-albatre-tourisme.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin d'apporter une garantie de service et de confort à la clientèle, l'Office de tourisme de la Côte d'Albâtre propose un accompagnement au classement des meublés de tourisme, à la labellisation des chambres d'hôtes et des gîtes mais aussi par thématique : accueils vélos, accueil pêche, cheval étape...

Quels sont les avantages ?

- Un abattement fiscal
- Une reconnaissance réglementaire
- Une minoration de la taxe de séjour
- Une valorisation auprès des touristes

Renseignements : Annie BLONDEL au 02 35 97 00 63
annie.blondel@cote-albatre-tourisme.fr

ALBÂTRE ANIMATIONS :

Magazine des animations, sorties et événements sur le territoire de la Côte d'Albâtre.



Contactez-nous aux adresses suivantes :
vie.associative@cote-albatre.com et
salome.leroux@cote-albatre-tourisme.fr

NOUS CONTACTER : www.cote-albatre-tourisme.fr - 02 35 97 00 63 - info@cote-albatre-tourisme.fr
Et sur les réseaux sociaux : Suivez nos pages   @cotealbatretourisme

ACTU **PISCINES**

Un pôle aquatique redimensionné à Cany-Barville et un projet famille, jeunesse et santé à Saint-Valery-en-Caux

Au regard des problématiques de fuites et de la vétusté de la piscine du Littoral à Saint-Valery-en-Caux, des coûts financiers et de la crise énergétique, il a été décidé lors du Conseil Communautaire du 1^{er} mars dernier, de procéder à sa fermeture. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite à présent concentrer les moyens financiers pour maintenir la piscine de la Vallée à Cany-Barville en bon état de fonctionnement, et la redimensionner.

Concernant la piscine du Littoral, il convient désormais de déterminer les suites à donner à l'équipement (reconversion, démolition ...) et de proposer aux résidents du territoire, et de la commune de Saint-Valery-en-Caux en particulier, un nouveau lieu de vie s'inscrivant dans l'esprit du projet de territoire : Attractif, Durable et Solidaire en intégrant les dimensions familles, jeunesse et santé tout en respectant les enjeux de la transition écologique et la sobriété bâtementaire et financière.



« Zoom sur »... deux partenaires qui œuvrent au quotidien pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse du territoire

Le Sessad, partenaire des familles et des enfants



Le SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) GEST-DIM de Cany-Barville a pour mission de soutenir et d'accompagner les familles en accompagnant les enfants de 0 à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles, motrices ou auditives et en favorisant leur inclusion scolaire et leur autonomie. C'est dans ce cadre qu'un partenariat est établi entre les structures de la Petite-Enfance de la Communauté de Communes et le Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD).

Il convient d'œuvrer avec les partenaires pour éviter les ruptures de parcours. Le partenariat entre les structures Petite-Enfance et le SESSAD vise à élargir leurs compétences en les articulant l'une et l'autre, en complémentarité et permettre une continuité efficiente de la prise en charge de l'enfant en accueillant l'équipe socio-éducative du SESSAD sur les temps d'accueil de l'enfant



afin qu'il n'y ait pas de rupture dans ses soins mis en place.

L'équipe socio-éducative du SESSAD qui se consacre à l'accompagnement des enfants est composée de :

- Médecin coordinateur

- Educateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants
- Psychomotricien, ergothérapeute, orthophoniste
- Psychologue du développement

SESSAD GEST ET DIM

RUE DU HOME - 76450 CANY BARVILLE - 02 35 97 42 47
gest.dim.cany@gmail.com

Le Lycée de la Côte d'Albâtre

acteur majeur de l'éducation sur le territoire

Avec près de 500 élèves, le Lycée de la Côte d'Albâtre propose 9 spécialités pour les élèves de première et de terminale et accompagne les jeunes de la seconde au baccalauréat.

Un partenariat tout au long de l'année dans la vie de l'Établissement scolaire :

La Communauté de Communes, via ses structures PAJ (Point Accueil Jeunes) et PIJ (Point Information Jeunesse) et le Lycée oeuvrent en partenariat afin de :

- proposer des actions d'informations et d'animations en lien avec les attentes des lycéens et du corps enseignant, et répondant aux thématiques liées à l'Information Jeunesse (santé, logement, emploi, loisirs ...)
- participer au CESC (comité éducatif santé citoyenneté) du lycée
- participer au Conseil d'Administration du lycée.

Un projet collaboratif et collectif en fin d'année scolaire :

Par ailleurs, des projets participatifs pour les élèves de seconde sont mis en place durant le mois de juin, période où les secondes n'ont plus de cours en raison des examens de baccalauréat pour les premières et terminales. Objectif : élaborer un projet collectif en donnant accès à la découverte du territoire de la Communauté de Communes.

Les jeunes, encadrés par des animateurs, ont diverses missions tout en découvrant les multiples activités et atouts du territoire de la Côte d'Albâtre :

- Nettoyage de la Durdent en kayak
- Nettoyage/debroussaillage des Ruines de Cany – Barville
- Intervention Nature avec l'Association « Entre terre et merveilles »
- Sports, découvertes du patrimoine du territoire.



INFORMATION : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre :
Service Enfance Jeunesse : 02 35 57 92 99

Nouveau

Un « Portail famille »

pour faciliter vos démarches de paiement et l'inscription de vos enfants dans les structures enfance jeunesse !

Afin de répondre aux besoins des familles et aux modes de vie actuels, les modalités d'inscription aux structures évoluent. Ainsi, dès juin prochain, il sera proposé aux familles une plateforme dématérialisée qui apportera de nombreux avantages :

- Identification sécurisée des familles par login et mot de passe, contrôle anti-intrusion
- Demandes d'inscription, de modification ou d'annulation d'inscriptions. Objectif pour les familles : faciliter l'inscription aux structures enfance jeunesse grâce à un espace personnel sécurisé
- Accès rapide aux informations concernant la vie des structures (calendrier des périodes d'inscription, programmation).
- Paiement sécurisé en ligne : accès

aux factures, règlements, attestation

- Informations sur la vie des structures (activités proposées et actualités)
- Possibilités d'envoyer des documents directement dans le dossier famille

Ainsi pour les inscriptions de la rentrée scolaire 2023 – 2024 sur les structures enfance jeunesse : Accueils de Loisirs (ALSH mercredis et vacances), périscolaire, Point Accueil Jeunes (PAJ) et séjours (Hiver, Printemps et Été pour



les 6 – 17 ans) les inscriptions dématérialisées seront à réaliser directement depuis cet espace.

Infos pratiques : Les inscriptions pour la période hebdomadaire de septembre-octobre 2023 auront lieu du lundi 19 juin au vendredi 7 juillet prochains.

En pratique : Les familles dont les enfants fréquentent déjà nos structures recevront en amont les modalités de connexion et leur code d'accès au « portail famille » de la Communauté de Communes. Pour les nouvelles familles, elles pourront se rendre sur le site internet de la collectivité (cote-albatre.fr) et faire une nouvelle demande d'inscription. Les équipes de direction pourront accompagner les familles qui ne disposent pas de l'outil informatique ou rencontrent des difficultés dans son utilisation.

...au téléski du Lac de Caniel



Jetez-vous à l'eau !

La base de loisirs du Lac de Caniel est une destination privilégiée pour la pratique du téléski nautique ou du wakeboard.

Construit en 1992, le téléski nautique du Lac de Caniel, appelé « Wake Park d'Albâtre », a été le 6^{ème} à sortir de terre (ou de l'eau) en France. L'Hexagone en compte aujourd'hui 138.

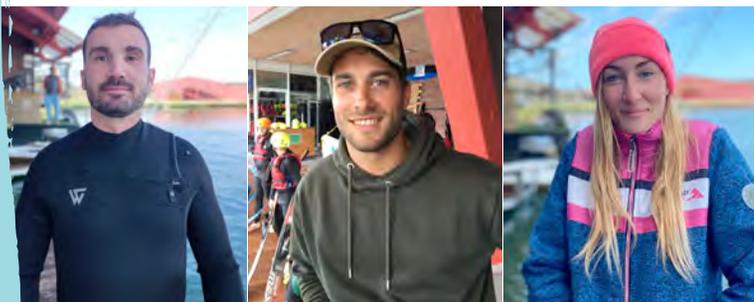
Accessible à tous à partir de 10 ans, à condition de savoir nager, le téléski nautique, dont la traction est assurée par son système circulaire de câbles de 850 mètres, permet aux skieurs de démarrer d'une rampe de départ et d'évoluer facilement sur le plan d'eau. Des modules, ou obstacles, viennent pimenter le parcours pour les plus audacieux et adeptes de figures en tout genre. Des encadrants qualifiés vous proposeront le support adapté à vos aptitudes (kneeboard, ski, wakeboard, wakeskate et handi-skate).

Pour une découverte de la pratique, ou améliorer son tantrum (figure tête en bas), des stages de 5 demi-journées encadrés sont proposés, pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne, tout comme des cours particuliers.



Le téléski, pour tous

Au Wake Park d'Albâtre, tous les sportifs sont accueillis, des débutants aux plus expérimentés, en passant par les personnes à mobilité réduite... et sans limite d'âge. Nos moniteurs sont tous formés à la pratique du handi-wake et ont notamment suivi l'année dernière une formation au « wake assis », dispensée par Christophe Martin, formateur du pôle Sport Handicap de la Fédération Française de ski nautique et de wakeboard. Objectif : démocratiser le sport pour tous, sensibiliser et mettre en situation et qualifier les moniteurs formés. Une formation théorique mais aussi pratique qui a permis de mieux prendre en compte les différents handicaps et leurs spécificités, comme l'état médical et la fatigabilité propre à chaque pratiquant. L'équipe encadrante a été mise en situation « handi » sur l'eau et a testé le matériel adapté dont le Wake Park dispose : simulation d'une pratique non voyante d'une pratique paraplégique. Les places de parking pour personnes à mobilité réduites (PMR) à proximité et la configuration du ponton de départ et des vestiaires confirme l'accessibilité du Wake Park d'Albâtre pour tous.



Encadrants : François (Directeur Base de Loisirs), Benjamin, Brenda et Ugo (absent sur la photo)



Les personnes à mobilité réduite peuvent « rider » sur une planche exclusivement conçue pour elles, équipée d'une coque et d'un châssis.

Le Wake Park d'Albâtre en chiffres

Date de construction :
1992

Distance du câble :
850 mètres

Vitesse de traction maximum :
30km/h, soit un tour en moins de 2 minutes

Nombre de modules (ou obstacles sur l'eau) :
17 dont 5 acquis en 2022

Fréquentation 2022 :
8000 h de pratique cumulée sur l'année (stages, billets à l'heure, cours particuliers...)
dont 600h dans le cadre d'activités scolaires pour les enfants des classes de primaire du territoire.

Encadrants diplômés :
4 encadrants
BPJEPS mention ski nautique (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)



Cours particulier

Depuis la saison dernière, l'équipe du Wake Park d'Albâtre propose des cours particuliers. Pour débutants ou expérimentés, ils permettent de bénéficier des conseils et d'un coaching personnalisé assurés par l'un des encadrants diplômés. Les sessions proposées en double corde permettent pour les novices de découvrir de nouvelles sensations sur l'eau en toute confiance et pour les plus téméraires d'améliorer leur pratique de glisse avec une approche plus technique. Cours d'une durée de 1h30, sur réservation uniquement.

Base de Loisirs du Lac de Caniel
02 35 57 97 00 - lacdecaniel@cote-albatre.com

